

FACÉTIES

RÉVOLUTIONNAIRES.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

OU



PAINTERS

WILLIAMSON & CO.



NEW YORK

CATÉCHISME

NATIONAL,

PAR DEMANDES ET PAR RÉPONSES,

A L'USAGE

DES PATRIOTES DÉMOCRATES.

Par un Citoyen Monarchicrate.

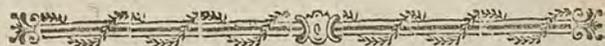


De l'Imprimerie du CLUB DE 1789.

1790.

AVERTISSEMENT.

ON présente au Public la première partie d'un Catéchisme national, pour pressentir son goût : s'il en est satisfait, ce qui s'appercvra par le débit, on lui donnera successivement les autres, qui ne feront pas moins plaisantes.



CATÉCHISME

NATIONAL

PAR DEMANDES ET PAR RÉPONSES.

Demande. QU'EST-CE que la France ?

Réponse. C'est une grande contrée située en Europe, qui contient environ deux cents lieues de long sur autant de large, d'une seule tenue, & qui est enclavée entre l'Océan, la Manche, la Méditerranée, les Alpes, les Pyrénées & le Rhin.

D. Cette contrée s'est-elle toujours appelée France ?

R. Non.

D. Comment se nommoit-elle auparavant ?

R. Elle se nommoit les Gaules, & les hommes qui l'habitoient Gaulois.

D. Pourquoi dites-vous les Gaules ?

R. Parce qu'on en distinguoit plusieurs ; Gaule Narbonnoise, Gaule d'Aquitaine, Gaule Lyonnaise, Gaule Belgique. C'est à cause de

ces différentes parties qu'on les désigna au pluriel sous le nom de Gaules.

D. D'où viennent ces noms de Gaules & de Gaulois ?

R. Gaules tire son origine de ce que le territoire étoit couvert de bois ou forêts : Gaulois, du mot latin *Gallus*, que les Romains donnoient aux Peuples des Gaules. Clavier prétend que *gallus* dérive lui-même du celtique *galler*, qui signifie *voyageur* ; d'autres enfin, de *celta*, qui veut dire hommes qui portent de longs cheveux.

D. Qu'est devenue la nation Gauloise ?

R. Elle a été subjuguée & conquise ; s'est unie, incorporée & confondue avec ses vainqueurs.

D. Quels sont les vainqueurs des Gaulois ?

R. Ce sont les Francs.

D. Apprenez-moi, je vous prie, ce qu'ils étoient.

R. Les Francs étoient un composé de plusieurs Peuples sortis du Nord, vivant dans les marais de la Germanie.

D. Pourquoi s'appelloient-ils Francs ?

R. Ils s'appelloient Francs, parce que, par leur valeur, ils évitèrent toujours le joug que les Romains voulurent leur imposer, & ne leur payerent jamais de tribut.

D. Descendons-nous de ces braves Francs ?

R. Oui, ce font nos premiers ancêtres.

D. Par quelle raison ne nous appellons-nous pas comme eux ?

R. Nous nous appellons Français, soit par corruption du latin, *Francorum*, dont on a fait Français, soit par un assemblage du nom Gaulois avec le nôtre. Franc, seroit plus noble & plus énergique que Français.

D. Quel étoit le Gouvernement des Francs au commencement de leur établissement dans les Gaules ?

R. C'étoit le Gouvernement monarchique ; ils élevèrent Pharamond sur un pavois, & lui déférèrent la dignité de Roi ou Monarque.

D. Qu'entendez-vous par Gouvernement monarchique ?

R. J'entends par Gouvernement monarchique, le gouvernement d'un seul.

D. Expliquez-moi cela, s'il vous plaît ?

R. Le Gouvernement monarchique est l'image du Gouvernement paternel ; le Monarque est le père, les sujets sont les enfans ; & de même qu'un père gouverne & régit sa famille, de même le Monarque gouverne & régit la Nation qui lui est soumise.

D. Conserva-t-on l'ancienne division des Gaules ?

R. Non, on la changea en Provinces, en Gouvernemens & en Généralités.

D. Depuis combien dure ce Gouvernement ?

R. Il dure depuis quatorze cents ans.

D. N'a-t-il point éprouvé quelques secouffes ?

R. Il en a éprouvé de violentes, mais elles l'ont affermi au lieu de le détruire.

D. Quelles sont-elles ?

R. Sur la fin de la première race, l'autorité Royale, rendue nulle par l'ambition des Maires du Palais; relevée par Charlemagne; avilie de nouveau sous Louis-le-Débonnaire par ses propres enfans, soutenus du Clergé qu'il avoit comblé de bienfaits; réduite à un vain nom par l'introduction du régime féodal, qui fit les Nobles; émancipée par Louis-le-Gros, & ensuite par Saint Louis; attaquée sous Jean-I^{er}, par la conspiration de Charles-le-Mauvais, Roi de Navarre, & Marcel, Prévôt de Paris; déchirée sous Charles VI, par la faction des Bourguignons & des Armagnacs; sortie de pages sous Louis XI; ensanglantée sous Henri III, par les fureurs de la ligue, qui avoit à sa tête le Duc de Guise; triomphante sous Henri IV, par son épée; ravagée sous la minorité de Louis XIV, par le parti des Seize & des Frondeurs; victorieuse &

conquérante dans son âge mûr ; florissante sous Louis XV , & obérée sous Louis XVI.

D. La dette est-elle considérable ?

R. Nous n'en savons encore rien ; & nous ne le saurons peut-être jamais.

D. Que faites - vous pour la connoître & l'acquitter ?

R. Le Roi a convoqué deux fois des assemblées de Notables , qui n'ont servi qu'à jeter l'allarme & à échauffer les esprits.

D. S'en est-il tenu là ?

R. Cela seroit à souhaiter & pour lui & pour nous ; mais il a convoqué les Etats-Généraux du Royaume , qui est le dernier remède dans les cas nécessaires.

D. Il me semble qu'il a agi sagement.

R. Sans doute , si les Députés qui composent les Etats-Généraux s'étoient renfermés , chacun dans leur mandat.

D. Est-ce qu'ils les ont outre-passés ?

R. Ils ont fait plus , ils les ont foulés aux pieds.

D. Vous me surprenez ; car sûrement la Nation n'a choisi que des hommes sages & éclairés.

R. Cela n'est que trop vrai ; au lieu de se

constituer en Etats-Généraux, ils se font constitués en Assemblée Nationale.

D. Que fait le nom à la chose ?

R. Rien, s'ils n'avoient pas tout bouleversé, sous prétexte de régénérer le Royaume, & de corriger les abus.

D. Est-ce qu'ils ont touché au Gouvernement ?

R. Oui vraiment, il n'est plus reconnoissable.

D. Vous n'êtes donc plus sous un Gouvernement monarchique ?

R. Pardonnez-moi; mais c'est une Monarchie qui est calquée sur le mystère de la Trinité. Il faut être philosophe pour adapter au Gouvernement civil, ce qui jusqu'à présent n'avoit regardé que le Gouvernement spirituel.

D. Vous excitez ma curiosité.

R. Parlez; je vais vous satisfaire.

D. Combien avez-vous de Monarques ?

R. Un.

D. Combien y a-t-il de pouvoirs dans une Monarchie ?

R. Trois.

D. Quels sont-ils ?

R. Le législatif, qui est le premier; l'exécutif, qui est le second; le judiciaire ou la loi, qui est le troisième.

D.

D. Vous avez donc trois Monarques ?

R. Non , cela ne fait qu'un Monarque , en trois pouvoirs , qui s'exercent chacun séparément.

D. Où trouvez-vous de l'analogie entre les trois pouvoirs & le mystère de la Trinité ?

R. Il est sensible.

Le pouvoir législatif est le Père Eternel , puisqu'il représente toute la Nation.

Le pouvoir exécutif accordé au Roi , est le Fils , qui s'est fait Homme pour racheter nos péchés , & qui a été crucifié par une conjuration infernale , les Créanciers de l'Etat & les Agioteurs

Le pouvoir judiciaire , qui est l'organe de la Loi , & chargé d'en faire l'application , est le Saint-Esprit , comme procédant des deux autres , & destiné à nous éclairer de ses lumières.

D. Je ne vois pas la raison qui vous fait mettre le pouvoir législatif avant le Monarque ; je croyois que le Monarque étoit le Chef de la Monarchie ; que le Chef d'une Monarchie est ce que la tête est au corps humain , & que comme la tête est la partie la plus noble du corps , elle doit toujours être avant lui.

R. Vous êtes dans de vieux préjugés , dans des préjugés barbares : ce sont les Nations qui

ont fait les Rois , & non pas les Rois les Nations : voila les grands principes. Saint Paul n'étoit qu'un radoteur, quand il enseignoit que toute autorité vient de Dieu : on vous riroit au nez, si vous alliez soutenir, que l'autorité paternelle ou patriarchale existoit avant les enfans, & par conséquent avant les Nations.

D. Le pouvoir législatif a donc toute l'autorité de la Nation ?

R. Non , toute autorité émane bien de la Nation , mais elle réside essentiellement dans la Nation.

D. Si toute l'autorité réside dans la Nation, le pouvoir législatif n'a donc aucune autorité ; car l'autorité ne peut pas être tout-à-la-fois dans le Corps législatif & dans la Nation ?

R. Le Corps législatif est le délégué de la Nation ; c'est en son nom qu'il agit ; & c'est parce que l'autorité réside toujours dans la Nation, que la Nation peut, à son gré, révoquer ses délégués, & improuver leurs décrets.

D. Vous me surprenez ! Est-ce que des Législateurs sont révocables ?

R. J'avoue qu'ils prétendent ne pas l'être ; mais cette prétention, comme bien d'autres, est en contradiction avec leurs principes ; car si la Nation est la Souveraine, il est absurde de

lui refuser le droit de casser & chasser ses Députés, de les obliger à lui rendre compte de leur mission.

D. Quelles sont les bornes du pouvoir législatif ?

R. Il n'en n'a aucune ; l'administration de l'intérieur & de l'extérieur, la Guerre, la Paix, le Militaire, la Judicature, la Finance, le Commerce, les Arts, l'Education, l'Agriculture, la Police, & les recherches inquisitoriales contre tous ceux qui voudroient tenter de le troubler.

D. Si la législature embrasse tout, votre Monarque est donc un zéro ?

R. Point du-tout. Il doit faire exécuter les décrets des Législateurs. Il est le premier Huissier Royal du Royaume.

D. Je ne vous conçois pas ; vous m'avez dit que le Gouvernement monarchique est le Gouvernement d'un seul ; que le Monarque est le Législateur, & à présent vous ne faites du Monarque qu'un Huissier ? Accordez-vous avec vous-même, & ne m'induissez pas en erreur.

R. J'en serois bien fâché : ce n'est point mon intention. Quand j'ai avancé que le Gouvernement monarchique est le Gouvernement d'un seul, j'ai suivi l'opinion de tous les Publicistes ; mais je n'avois pas lu le Contrat-social de Jean-

Jacques, les Rêveries de Hobes, les Actes du Congrès Américain, & une certaine Consultation des Avocats au Parlement de Paris de 1730, flétrie par un Arrêt du Conseil. Du reste, je ne vous ai point trompé, car le Roi est effectivement le seul Législateur.

D. Je ne vous comprends pas. Tout-à-l'heure vous ne le faisiez que premier Huissier.

R. Il n'est que cela dans le fait; mais dans le droit, il est Législateur, parce que lui seul, par sa sanction; peut imprimer le caractère de Loi aux décrets des Législateurs.

D. Les Législateurs peuvent-ils le contraindre à sanctionner?

R. Non, il a le veto suspensif.

D. Qu'est-ce que le veto suspensif?

R. C'est le refus de sanctionner une Loi qu'on n'approuve pas, jusqu'à ce qu'une nouvelle législature ait prononcé sur les motifs du refus.

D. Le Roi a-t-il fait usage de son veto?

R. Non, jusqu'à présent il a tout sanctionné sans lire.

D. D'où dérive le veto du Roi?

R. De la Constitution.

D. Qu'est-ce que la Constitution?

R. C'est un assemblage monstrueux d'idées prises à droite & à gauche, en Angleterre, en

Suisse, en Amérique, en Pologne, en Hollande; ouvrage incohérent, sans raison, & absolument contradictoire.

D. Quel est le père de la Constitution ?

R. C'est un Orateur célèbre, aux yeux de coulisses, l'un des quarante de l'Académie, qui a de l'esprit comme tous les 40 ensemble, qui en est acouché dans des douleurs incroyables.

D. Est-elle majeure ?

R. Il s'en faut beaucoup; elle n'est encore qu'à la mammelle; elle prend une mauvaise nourriture; on craint fort que ses dents de lait ne la fassent périr.

D. Seroit-ce une perte ?

R. Très-grande; elle doit faire le bonheur du genre humain.

D. Quel bien vous a-t-elle déjà fait ?

R. Elle nous a fait porter notre argenterie à la Monnoie; déposer sur l'autel de la Patrie nos boucles, nos montres, nos boîtes, nos bijoux, nos diamans, & payer un quart patriotique de notre revenu.

D. N'a-t-elle fait que cela ?

R. Elle nous a fait prendre les armes, assujétis à nous équiper de pied-en-cape, à une discipline, & à monter des gardes très-régulièrement à nos dépens.

D. Est-ce-là tout ?

R. Elle nous a encore rendus libres & égaux en droits.

D. Puisque vous êtes libres , votre Roi l'est fans-doute aussi ?

R. C'est tout le contraire ; il est notre Prisonnier ?

D. Quoi ! votre Roi prisonnier ?

R. Ne vous emportez pas ; c'est par le grand amour que nous avons pour lui.

D. Par amour vous rendez le meilleur des Rois le plus malheureux des Princes ?

R. Nous le chérissons ; nous lui permettons d'aller des Tuileries à Saint-Cloud , & de Saint-Cloud aux Tuileries. Vous voyez que nous sommes de bons Sujets.

D. Je ne suis pas de votre avis ; vous n'êtes que des Révoltés.

R. Ménagez vos paroles. Des Ecrivains enragés peuvent bien impunément traiter notre Roi, comme on ne traiteroit pas un Savoyard, mais la Milice Nationale le garde avec des canons & des bayonnettes, parce que nous craignons de le perdre.

D. Quel fort lui faites-vous ?

R. Un bon fort ; il est salarié par la Nation ; c'est son grand & gros Pensionnaire.

D. Est-il le seul salarié ?

R. Non , tous ceux que la Nation emploie dans l'administration , sont salariés proportionnellement. La Famille des Bourbons est salariée , les Ministres sont salariés , les Législateurs sont salariés , les Municipaux sont salariés , les Ecclésiastiques sont salariés , les Juges sont salariés , les Troupes sont salariées.

D. Dès l'instant que vous êtes tous égaux en droits , vous n'avez donc plus de Noblesse ?

R. Fi-donc ! c'étoit le signe de la servitude. Nous ne voulons ni Princes , ni Marquis , ni Comtes , ni Barons , ni Seigneurs , ni Chevaliers , ni Gentilshommes , ni Armoiries , ni Livrées ; nous ne reconnoissons que des Citoyens.

D. Votre Roi est sûrement le premier Citoyen ?

R. Allons donc ! vous vous moquez. Le premier Citoyen de l'Etat est le Président de quinze jours de l'Assemblée-Nationale , n'importe qu'il soit Fils de Meunier , de Bucheron , ou de Crocheteur , comme il s'en trouve beaucoup : c'est à ce titre qu'il prend la droite du Roi , & le procès-verbal de l'Assemblée-Nationale en fait mention.

D. Mais la destruction des Ordres éteindra l'émulation ?

R. Vous n'y pensez pas ; nous avons mille moyens pour l'encourager.

D. Je voudrois bien les connoître ?

R. Pour récompenser une action de valeur , un acte de vertu , un ouvrage de génie , ou une découverte utile , nous aurons une mention honorable dans le procès-verbal d'une séance de l'Assemblée-Nationale ; invitation à celui qui en fera l'objet d'assister à l'Assemblée ; une Lettre du Président de satisfaction , ou enfin la couronne civique.

D. Je ne fais ce que c'est qu'une couronne civique.

R. C'est une couronne de feuilles de chêne : avec cette couronne on achètera du pain , & on ira mourir glorieusement à l'hôpital dans le lit d'honneur.

D. N'admettant que des Citoyens égaux en droits , vous ne conservez donc aucunes distinctions ?

R. Si vraiment ; les Législateurs sont au-dessus des Municipaux ; les Municipaux , au-dessus des Juges , &c. Les Citoyens eux-mêmes font deux classes , actifs & passifs ; les actifs se subdivisent à l'infini.

D. Que signifient actifs & passifs ?

R. Les Citoyens actifs , sont ceux qui ont
voix

voix délibérative aux Assemblées primaires, & qui sont éligibles aux différentes places de l'administration.

Les Citoyens passifs, sont ceux qui n'ont ni voix ni entrée aux Assemblées.

D. Que faut-il pour être Citoyen actif ?

R. Il faut être Français, avoir 25 ans, n'être ni Serviteur ni Domestique, & payer au moins 3 liv. de capitation. Si vous ne payez que 3 liv. de capitation jusqu'à une pistole, votre activité se réduit à donner votre voix aux élections des Officiers, mais vous ne pouvez pas être élu vous-même.

D. Pour être éligible ?

R. Cela dépend. Pour être Député à l'Assemblée-Nationale, il faut payer la valeur d'un marc d'argent, ou 55 livres.

A la Municipalité, 24 liv. ou au moins 12 liv.

Dans l'ordre Judiciaire, on exige un revenu net équivalent à la valeur de 15 septiers de bled.

D. Quels sont les Citoyens passifs ?

R. Ce sont tous ceux qui payent au-dessous de 3 liv. de capitation, ou qui sont Serviteurs ou Domestiques.

D. Le détail que vous me faites, prouve que votre égalité n'est qu'une chimère ; vous n'êtes même pas libres, car les Citoyens passifs sont de véritables esclaves.

R. Je conçois que l'égalité n'est que dans les mots, & non dans la chose ; mais que voulez-vous ? il faut croire à l'égalité comme à un article de foi. Il en est ici comme en religion, la raison doit se taire, & c'est le conseil que je vous donne, si vous ne voulez pas aller à la lanterne.

D. Malgré la lanterne, je soutiens que l'égalité n'est que pour les Propriétaires, qui sont élevés au pair des Nobles.

R. Il est certain, que pour qu'il y eût égalité réelle, il faudroit procéder à un nouveau partage des terres, & que chaque Citoyen en eût chacun autant l'un que l'autre ; alors ils seroient tous actifs, & il n'y auroit plus de passifs, ce qui est ridicule ; mais c'est le Gouvernement des Planteurs qu'on cherche à introduire ; on regarde la fortune de l'Ouvrier, de l'Artiste, de l'Homme de Lettres comme portative, parce qu'elle est ou dans sa tête, ou au bout de ses doigts ; c'est le tiers propriétaire qui cherche à s'élever au-dessus des autres ; malgré le mot liberté qu'il fait sonner, & dont il étourdit la multitude, on voit ses deux bouts d'oreilles.

D. L'Assemblée-Nationale n'a-t-elle rien fait de plus ?

R. Elle a changé la division du Royaume;

D. Quelle est la nouvelle division?

R. C'est par Département, par District & par Canton. Elle a rejeté le nom de chaque Province, & a donné à chaque Département le nom d'un fleuve, d'une rivière, d'une montagne, ou de quelque édifice public.

D. N'a-t-elle pas touché aux qualités du Roi?

R. Oui, Louis XVI n'est plus Roi par la grace de Dieu; il est Roi par la grace de Dieu & de la Loi constitutionnelle, quoiqu'il fût Roi tant par lui que par ses ancêtres, plus de 200 ans avant qu'on songeât à la Constitution. Il n'est plus Roi de France & de Navarre, mais seulement Roi des Français, quoique la Nation lui ait reconnu le titre de Roi de France, en s'assemblant sur sa convocation, & ne s'en soit point plaint dans aucun de ses cahiers.

D. Les qualités qu'on donne maintenant au Roi, me paroissent inconséquentes; car si c'est la Nation qui fait les Rois, Louis XVI devrait s'intituler Roi par le grace de la Nation, & non par la grace de Dieu & de la Loi constitutionnelle.

R. Cela devrait être comme vous le dites; mais que peut-on attendre de Législateurs qui épiloguent comme des Praticiens, & qui, dans des

discussions d'Etat , d'intérêts majeurs , ne font appercevoir que les ruses de la chicane ?

D. La grace de Dieu & de la Loi constitutionnelle font incompatibles , car la grace de Dieu emporte tout.

R. C'est un pléonafme qui assure doublement au Roi la couronne qu'on lui ôte.

D. Par quel motif Roi des Français , au lieu de Roi de France ?

R. Parce que Roi de France désigne la propriété du territoire de tout le Royaume.

D. Roi des Français emporte donc la propriété des Personnes ?

R. Cela doit être par une conséquence nécessaire des décrets de l'Assemblée-Nationale.

D. Mais la propriété des Personnes emporte la propriété des biens , car qui confisque le corps , confisque les biens.

R. Nous fommes libres ; la confiscation n'a plus lieu.

D. La Constitution payera-t-elle vos dettes ?

R. Nous l'espérons , car l'Assemblée-Nationale a mis les Créanciers de l'Etat sous sa sauve-garde.

D. C'est fort bien , mais ce n'est pas de l'argent.

R. D'accord , mais on nous en promet.

D. En attendant , quel soulagement ressentez-vous ?

R. Oh ! de soulagement , nous n'en n'attendons pas. Nous nous ruinons pour rendre la génération future heureuse.

D. Badauds ! saurez-vous si la génération future sera heureuse ? Le malheur de la génération présente peut-il jamais faire le bonheur de la génération à venir ?

R. Nous avons de bonnes intentions ; la postérité que nous ne connoissons pas , nous en fera peut-être gré.

D. La postérité vous maudra comme vous maudissez les Conjurés contre Charles V , les Ligueurs , les Frondeurs.

R. Nous croyons au contraire qu'on admirera notre union , notre concorde , notre valeur.

D. Je le veux , mais encore une fois , vos dettes , vos impositions sont-elles moins pesantes ?

R. Nos dettes , l'Assemblée-Nationale a déjà décrété qu'on payeroit les rentes qui ne passent pas 600 livres.

D. Et les autres ?

R. Elles sont suspendues.

D. Jusqu'à quand ?

R. Nous ne découvrons pas encore le terme.

D. De quoi vivez-vous ?

R. D'emprunts, de banqueroutes, d'escroqueries.

D. Avez-vous de l'argent ?

R. Pas beaucoup, mais nous avons beaucoup de papier en place.

D. Fait-on ses affaires avec du papier ?

R. Couci, couci ; mais on fait escompter ; moyennant cinq ou six pour cent pour un jour, ce qui fait 1800 pour cent par an, on a quelques écus.

D. Vos impositions ?

R. Nous ne les acquittons pas.

D. Sont-ce là les fruits de votre révolution ?

R. Elle en a produit bien d'autres.

Plus de gabelle, mais on remettra sur nous 40 millions, au lieu d'environ 60 qu'elle rapportoit, & nous acheterons le sel au prix coûtant du marché, ce qui reviendra à-peu-près au même. Premier avantage.

D. Après ?

R. Plus de dîmes, mais on la remplacera par une taxe équivalente sur les terres décimables. Deuxième avantage.

D. Ensuite ?

R. Plus de droits féodaux, mais ce sera quand nous les aurons remboursés, & nous sommes

dans l'impuissance absolue de le faire. Troisième avantage.

D. Continuez.

R. Plus de chasse ; mais chacun chassera sur sa terre , & ceux qui n'en ont point , ne chasseront pas , quoique originairement tous les Francs fussent chasseurs , & quoique nous soyons tous égaux en droits.

D. Et vos charges ?

R. On a déjà augmenté notre capitation : on l'augmentera encore pour payer les Municipaux , les Juges , les Législateurs & les frais de culte. Les autres droits subsistent comme par le passé , & subsisteront encore long-temps. Heureux si on ne les aggrave pas.

D. Vous courez à votre ruine ?

R. Erreur grossière ; nous allons être riches comme des Crépus , l'or va germer sous nos pas. Nous avons pris tous les biens du Clergé ; la vente nous rapportera des milliards ; c'est une mine inépuisable.

D. Les vendrez-vous ?

R. Qui en empêcheroit ? Le défaut d'acquéreurs ? Eh-bien ! les directoires les feront valoir ; & les revenus pillés & gaspillés engraisseront des intrigans. On ne pêche jamais mieux que dans l'eau trouble , dit le proverbe

D. Toute la Nation approuve-t-elle les opérations de l'Assemblée-Nationale ?

R. Non ; les bons Citoyens gémissent. Les Citoyens qui ont pris les armes, ne pensent pas les uns comme les autres ; ce ne sont que des têtes exaltées, qui sont comme des enragés.

D. Trouvez-vous vous-même que cela soit bien ?

R. Je suis comme Panglossé. Nous sommes dans le meilleur des mondes possibles ; tout est pour le mieux. Mais je crains que cela ne finisse par une tragédie, qui n'est peut-être pas bien éloignée.

